



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Bonus Vélo à assistance électrique

PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Ce formulaire doit être complété, imprimé, signé puis envoyé à la Communauté de communes du massif du Vercors ainsi que les pièces justificatives doivent être envoyées :

De préférence par mail à → julie.ruault@vercors.org

OU

Par voie postale → Communauté de communes du massif du Vercors
19 chemin de la Croix Margot,
38250 Villard de Lans

OU

En le déposant dans la boîte aux lettres extérieure,
à l'adresse indiquée ci-dessus.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D.251-13.

Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants.
Délibération de la Communauté de communes du Massif du Vercors n°74/20

DEMANDEUR

Civilité : Mme M.

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

CONTACT

Courriel de contact :

Numéro de téléphone :

ADRESSE

Adresse complète :

Complément d'adresse :

Code postal :

Commune :

INFORMATIONS SUR LE VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

N° Facture :	Date facture :	Prix TTC en euros

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je certifie sur l'honneur que (cases à cocher) :

- Le cycle est un modèle neuf à assistance électrique
- Le cycle n'utilise pas de batterie au plomb
- Mon revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 13 489 euros
- Je m'engage, pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du cycle à pédalage assisté, à ne pas le revendre et à fournir la preuve à la communauté de communes, sur simple demande de sa part, de la possession du cycle
- Je ne bénéficie que d'une seule aide au titre du présent dispositif
- Ma résidence principale est sur le territoire de la CCMV

- Je suis informé(e) que le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière de l'Etat par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répressible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République de la part de la Communauté de communes du Massif du Vercors
- Je confirme l'exactitude des éléments portés sur la présente demande.

MENTIONS RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Julie RUAULT pour le versement des aides financières relatives au Bonus Vélo à Assistance Electrique (BVAE). La base légale du traitement est l'exécution d'une convention de financement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Julie RUAULT.

Les données sont conservées pendant 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Fait à

, le

NOTICE

• Textes de référence :

- Code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D.251-13
- Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants-Décret n° 2019-1526 du 30 décembre 2019 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants
- Décret n° 2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants
- Délibération 74/20 de la Communauté de communes du Massif du Vercors

• Le formulaire

Ce formulaire a pour objet de permettre à toute personne physique majeure de bénéficier de l'attribution d'une aide de la Communauté de communes du massif du Vercors en contrepartie de l'achat d'un cycle à pédalage assisté. Ce formulaire est accessible sur le site internet de la Communauté de communes du massif du Vercors ou à l'accueil de la Communauté de communes du Massif du Vercors. Le formulaire doit être complété, signé et envoyé par courriel au Pôle Aménagement de la Communauté de communes du massif du Vercors : julie.ruault@vercors.org, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires (cf. ci-après).

Le formulaire de demande contient plusieurs types d'attestations sur l'honneur à respecter pour pouvoir bénéficier de l'aide. **Toutes les attestations sur l'honneur doivent être cochées par le demandeur.**

Attention : la demande d'aide doit être formulée auprès de la Communauté de communes du Massif du Vercors au plus tard dans les deux mois suivant la date de facturation du cycle (date du courriel faisant foi).

• Conditions à respecter pour bénéficier de l'aide

Le cycle acquis doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler),
- ✓ être acquis par une personne physique majeure justifiant d'un domicile en France et d'un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 euros,
- ✓ être neuf,
- ✓ ne pas utiliser de batterie au plomb,
- ✓ ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition,
- ✓ avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales.
- ✓ Avoir sa résidence principale sur le territoire de la Communauté de communes du Massif du Vercors

Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois, quel que soit le nombre de cycles à pédalage assistés neufs qu'elle acquiert.

En cas de non-respect des conditions énoncées précédemment, le bénéficiaire de l'aide restitue le montant de l'aide dans les trois mois suivant la cession.

• **Pièces justificatives à joindre avec le formulaire de demande**

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes au formulaire de demande :

- ✓ Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité.
- ✓ Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire.
- ✓ Copie d'un justificatif de domicile sur le territoire de la communauté de communes de moins de trois mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile),
- ✓ Copie de la facture d'achat du cycle : la facture doit notamment mentionner votre nom, votre prénom, votre adresse, ainsi que les références et prix du cycle. La date d'acquisition indiquée sur la facture (généralement la date de la facture ou la date de commande si différente de la date d'acquisition) doit être postérieure ou égale au 1^{er} février 2018.
- ✓ Copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat du cycle (exemple : pour un achat en mars 2020, fournir l'avis d'imposition de 2019 sur les revenus de 2018). Toutes les pages de l'avis d'imposition doivent être transmises à la Communauté de communes du Massif du Vercors.

• **Barème de l'aide**

Le montant de l'aide est de 100 €.